DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-074

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise CCMI 75, rue Jean Choqueel WEST CAPPEL 59380 afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture au 453, route de Bergues à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit face au 453, route de Bergues, et ce, à partir du lundi 3 avril 2023 et pour la durée des travaux estimée à 2 semaines.

L'entreprise CCMI est autorisée à poser un échafaudage devant la façade du 453, route de Bergues et devra laisser un passage sécurisé pour les piétons.

<u>ARTICLE 2</u>: Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise CCMI.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 4 :</u> Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise CCMI et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 29/03/2023

Le Maire

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 29/03/2023

Le Maire

Frédéric DEVOS